



ASSOCIATION LOI 1901
SOUTIEN AUX MINEURS ÉTRANGERS EN DIFFICULTÉ

Communiqué de Presse

Fehim Hamidovic, chef du clan du même nom qui exploite de jeunes mineures à des fins de vols dans le métro parisien, a été condamné ce jour à 7 ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de Paris.

Cette condamnation est inférieure à la peine requise par le parquet, qui était de 15 ans de réclusion. En l'absence du témoignage des principales victimes lors de ce procès, la démonstration de la gravité des faits commis à l'encontre de jeunes filles mineures a été entravée. En effet, l'article 225-4-2 du code pénal punit de 10 ans d'emprisonnement l'infraction de traite des êtres humains commise envers des mineurs et/ou de plusieurs personnes. Cette infraction était pourtant l'un des chefs d'accusation retenu contre Fehim Hamidovic.

L'absence des principales victimes lors de ce procès médiatisé a malheureusement peu retenu l'attention ces dernières semaines. Ce sont pourtant grâce aux dépositions de ces jeunes filles que les 22 prévenus ont pu être arrêtés traduits devant la justice et condamnés.

Pour Hors La Rue, cette absence révèle les carences des dispositifs de protection des mineurs victimes d'exploitation : inadaptés, ceux-ci n'ont pas assuré la sécurité de ces jeunes filles extrêmement vulnérables. Leur disparition signifie probablement un retour à l'exploitation.

La conclusion de ce procès nous rappelle à tous que la condamnation et la répression des crimes les plus graves commis à l'encontre des enfants ne peut être obtenue et produire des effets que si les victimes sont correctement protégées. En l'absence de dispositifs efficaces et adaptés, les enfants les plus vulnérables continueront à être exploités par des réseaux criminels.

Contact Presse : Guillaume Lardanchet 06 86 85 99 83

